



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## **Devenir partenaire ressources des Vacances Apprenantes**

L'été 2020 sera singulier pour les enfants, en particulier, ceux qui auront le plus souffert du confinement et ceux qui ne pourront partir en vacances.

À l'initiative du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, « **Vacances apprenantes** » vise à permettre à des centaines de milliers d'enfants de bénéficier de vacances enrichissantes cet été.

L'opération « Vacances apprenantes » répond à deux objectifs :

- permettre aux enfants de remobiliser leurs connaissances après plusieurs mois de confinement et lutter ainsi contre le décrochage ;
- donner accès à des séjours enrichissants à des enfants qui ne partent pas habituellement en vacances

Plusieurs dispositifs, inédits ou revisités, seront mobilisés pour apporter les bonnes réponses selon le territoire et ses forces vives : « école ouverte » (y compris « l'été du pro » et « école ouverte buissonnières »), les accueils de loisirs bénéficiant d'une aide, ou « colos apprenantes ».

Acteurs nationaux et locaux, institutionnels, associatifs, environnementaux, sociaux, économiques, culturels, et sportifs tous peuvent pour enrichir ces vacances 2020 et contribuer à une expérience inédite et stimulante pour les enfants.

Les partenaires-ressources ont tout leur rôle à jouer dans cette mobilisation et manifestent, par cette charte, leur engagement pour contribuer au succès de « Vacances apprenantes 2020 »

### **Formes de mobilisation possibles**

Chaque partenaire peut apporter des contenus ou mettre à disposition, sans contrepartie, des moyens humains ou matériels permettant d'enrichir les écoles ouvertes, les accueils de loisirs ou les colonies de vacances labellisés « Vacances apprenantes ».

Il s'agit ainsi de :

- favoriser la mobilisation de salariés comme bénévoles en support/soutien des équipes de l'organisateur ;
- mettre à disposition des matériels et/ou des lieux en lien avec le projet de l'organisateur ;
- contribuer à l'organisation d'activités (visites, animations) de découverte des métiers et du patrimoine culturel ou économique, en lien éventuel avec les Campus des Métiers et Qualifications ou/et lycées professionnels du territoire

## **Eligibilité**

Les partenaires ressources des « Vacances apprenantes » doivent :

- être implantés en France,
- partager les valeurs et objectifs de vacances apprenantes ;
- s'engager à n'entreprendre aucune démarche commerciale ou de récupération de données auprès des mineurs.

La proposition de partenariat est à adresser à :

[partenariats-vacances-apprenantes@education.gouv.fr](mailto:partenariats-vacances-apprenantes@education.gouv.fr).

Elle sera étudiée et validée par le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse.

## **Mise en œuvre**

Le partenaire dont la proposition est retenue par le ministère est référencé sur la page du ministère « Vacances apprenantes » et pourra, à ce titre, répondre aux sollicitations des différentes structures organisatrices labellisées.

Le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse sera chargé en tant que de besoin de mettre en relation les partenaires avec les écoles, établissements, accueils de loisirs et colonies de vacances intéressés.

Un suivi qualitatif sera organisé pour valoriser les initiatives emblématiques.